|  |  |
| --- | --- |
| **Conférence mondiale des radiocommunications (CMR-15)Genève, 2-27 novembre 2015** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
| **SÉANCE PLÉNIÈRE** | **Révision 1 du**  **Document 202-F** |
| **13 novembre 2015** |
| **Original: français** |
| PROCèS-VERBAL  DE LA  DEUXIÈME SéANCE PLéNIèRE | |
| Mardi 3 novembre 2015 à 15 h 45 | |
| **Président:** M. F.Y.N. DAUDU (Nigéria) | |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Sujets traités** | **Documents** |
| 1 | Rapports des Présidents des Commissions 4, 5 et 6 | 141, 142, 143, 158 |
| 2 | Documents dont il convient de prendre note | 20, 21, 22, 23, 24, 27, 136 |
| 3 | Organisation des travaux | – |

# 1 Rapports des Présidents des Commissions 4, 5 et 6 (Documents 141, 142, 143 et 158)

1.1 Le **Président de la Commission 4** dit que la commission a tenu sa première réunion la veille et constitué trois groupes de travail; le Groupe de travail 4A, chargé des services aéronautique et de radiolocalisation, est présidé par M. V. Glushko (Fédération de Russie); le Groupe de travail 4B, chargé des services maritime et d'amateur, est présidé par M. M. El-Moghazi (Egypte); et le Groupe de travail 4C, chargé du service mobile et du PPDR, est présidé par Mme C. Cook (Canada). Ces Groupes de travail ont établi leur propre structure et créé des sous-groupes pour traiter différents points de l'ordre du jour. En ce qui concerne les points 1.15 et 1.17 de l'ordre du jour, les travaux sont déjà bien avancés et devraient être terminés et soumis à la plénière à la fin de la semaine.

1.2 Le **Président de la Commission 5** indique que la commission a également tenu sa première réunion la veille et a réparti les points de l'ordre du jour relevant de son mandat entre trois groupes de travail: le Groupe de travail 5A pour les services scientifiques spatiaux sous la présidence de M. J. Zuzek (Etats-Unis), le Groupe de travail 5B pour les attributions aux services par satellite sous la présidence de M. X. Gao (Chine) et le Groupe de travail 5C, pour les questions réglementaires relatives aux services par satellite, sous la présidence de M. P. Hovstad (Norvège). Ces groupes se sont déjà réunis et ont commencé leurs travaux relatifs au point 1.13 de l'ordre du jour et aux questions 9.1.3, 9.1.5 et 9.1.8 au titre du point 9.1 de l'ordre du jour.

1.3 La **Présidente de la Commission 6** dit que la Commission 6 a elle aussi tenu une première réunion au cours de laquelle elle a constitué deux groupes de travail, le Groupe 6A chargé des questions générales, sous la présidence de M. P. Ngige (Kenya), et le Groupe 6B chargé de l'ordre du jour de la prochaine CMR, sous la présidence de M. A. Nalbandian (Arménie). Les conclusions des travaux concernant notamment la question 9.1.6 au titre du point 9.1 de l'ordre du jour font l'objet de documents soumis à la présente plénière.

1.4 Présentant le Document 141, Traitement des corrections d'ordre rédactionnel au Règlement des radiocommunications, la Présidente de la Commission 6rappelle que l'approche retenue par sa commission est la même que celle adoptée par la CMR-12. Les erreurs de nature typographique tout comme les erreurs évidentes dans les différentes langues seront relevées et renvoyées aux commissions concernées au titre des points de l'ordre du jour pertinents. Les erreurs d'ordre rédactionnel uniquement et les corrections proposées seront communiquées séparément à la Commission 7, qui les soumettra ensuite à la plénière pour examen. Ces corrections d'ordre rédactionnel n'auront pas d'incidence sur les Actes finals.

1.5 Le Document 141 est **approuvé**.

1.6 Le **Président de la Commission 5** présente le Document 143, Note des Présidents des Commissions 4, 5 et 6, qui contient les conclusions d'un examen conjoint des parties pertinentes du Rapport du Directeur du BR visant à répartir l'étude des parties pertinentes de ce Rapport entre les trois commissions.

1.7 La **déléguée de la République de Corée** fait observer quedans l'Annexe 1 de la Partie 1 du Rapport, mentionnée dans l'Annexe 1 du Document 143, les bandes 1 980-2 010 MHz et 2 170‑2 200 MHz sont aussi utilisées par la composante de Terre, raison pour laquelle elle propose que l'Annexe 1 de la Partie 1 soit aussi examinée en Commission 4.

1.8 Le **Président de la Commission 5** reconnait que ce point a trait non seulement à la composante satellite des IMT mais aussi à la composante de Terre et précise qu'il a été attribué à la Commission 5 pour éviter tout risque de chevauchement avec les travaux de la Commission 4. Il suggère de confier l'étude de l'Annexe 1 de la Partie 1 du Rapport du Directeur à la Commission 6.

1.9 Le **délégué de la Fédération de Russie** n'a pas d'objection à ce que l'Annexe 1 de la Partie 1 soit examinée par la Commission 6, mais souhaite avoir la confirmation que cette étude est bien du ressort de cette commission. Pour éviter que la question ne revienne ultérieurement en plénière, il juge plus judicieux de confier l'étude de l'Annexe 1 de la Partie 1 à la Commission 5, comme initialement prévu.

1.10 La **déléguée de la République de Corée** ne voit pas pourquoi l'Annexe 1 de la Partie 1 devrait être confiée à la seule Commission 5, et réitère son souhait qu'elle soit aussi confiée à la Commission 4 puisque les deux composantes - satellite et de Terre - des IMT sont identifiées dans les bandes concernées.

1.11 Le **délégué de la République islamique d'Iran** juge préférable de ne pas modifier l'attribution des documents et suggère de préciser, dans l'Annexe 1 du Document 143, que l'Annexe 1 de la Partie 1 du Rapport du Directeur doit être examinée par la Commission 5 en consultation avec la Commission 4.

1.12 La **déléguée des Etats-Unis** propose que la question de l'attribution de l'Annexe 1 de la Partie 1 du Rapport du Directeur soit réexaminée par les présidents des commissions et fasse l'objet d'une proposition tenant compte de tous les points de vue exprimés ainsi que d'autres contributions sur le sujet.

1.13 Il en est ainsi **décidé**.

1.14 Compte tenu de cette décision, le Document 143 est **approuvé**.

1.15 La **Présidente de la Commission 6**, présentant le Document 158, Premier rapport de la Commission 6 à la plénière, indique que la commission a conclu qu'il n'était pas nécessaire de modifier les définitions des termes «service fixe», «station fixe» et «station mobile» figurant dans l'Article 1 du Règlement des radiocommunications et que la Résolution 957 (CMR-12) pouvait être supprimée.

1.16 Le **délégué de la République islamique d'Iran** rappelle que toute proposition de suppression d'une résolution doit être transmise à la Commission de rédaction avant d'être approuvée par la plénière, en première lecture.

1.17 Compte tenu de cette observation, le Document 158 est **approuvé**.

1.18 La **Présidente de la Commission 6,** présentant le Document 142, explique que celui-ci traite des propositions qui sont présentées au titre du point 8 de l'ordre du jour et sont censées porter sur des suppressions de noms de pays dans des renvois existants. Or, dans certains cas il s'agit de propositions d'adjonction de noms de pays dans des renvois existants, voire d'ajout de renvois nouveaux. Sans vouloir encourager les adjonctions, la Commission 6 est convenue de suivre la pratique de la CMR-12 et d'accepter les propositions d'adjonction de noms de pays dans des renvois existants, mais uniquement si elles sont conformes aux principes établis dans le Document 142, au premier rang desquels l'absence de toute objection d'une autre Administration affectée. Les propositions d'ajout de renvois nouveaux devront quant à elles être examinées au titre de points de l'ordre du jour autres que le point 8. La Commission 6 est en outre convenue de fixer au vendredi 6 novembre la date limite pour le dépôt des propositions d'adjonction de noms de pays et au vendredi 13 novembre celle relative aux suppressions de noms de pays. La Présidente de la Commission 6 insiste pour finir sur le fait que ces principes et arrangements ne dérogent en rien à la pratique des CMR précédentes.

1.19 Le **délégué d'Israël** ayant proposé que, pour accélérer les travaux de la Conférence, les propositions de suppression émanant d'Etats Membres soient adoptées sans débat, le **Directeur du BR** préconise la prudence en la matière, parce que la suppression du nom d'un pays dans un renvoi modifie l'attribution de fréquences de ce pays et peut donc affecter une autre Administration.

1.20 La **déléguée de l'Argentine** fait remarquerque le A du Document 142, qui énonce les principes applicables, débute dans son i) par une exception, ce qui n'est pas logique. Le **Directeur du BR** propose de supprimer le mot «principes» dans la première phrase du A.

1.21 Le **délégué de la Chine** dit que compte tenu des dispositions énoncées dans le Document 142, le Document 93(Rév.1) dans lequel un certain nombre de pays demandent l'adjonction de leur nom dans le renvoi 5.313A doit être transféré de la Commission 4 à la Commission 6 pour y être examiné au titre du point 8 de l'ordre du jour.

1.22 Le **délégué de la République islamique d'Iran** est d'avis que la Conférence ne doit pas continuellement modifier la répartition des documents entre les Commissions et que le Document 93(Rév.1) doit être examiné dans le cadre du point de l'ordre du jour qui couvre le renvoi 5.313A proprement dit et non le point 8.

1.23 Le **Président** demande aux délégations concernées de consulter sur ce sujet la Présidente de la Commission 6, qui rendra ensuite compte à la plénière des résultats de ces consultations.

1.24 Compte tenu de ces observations, le Document 142 est **approuvé**.

# 2 Documents dont il convient de prendre note (Documents 20, 21, 22, 23, 24, 27 et 136)

2.1 Le **Secrétaire de la plénière** présente les Documents 20, 21, 22, 23, 24 et 27, qui reflètent des décisions prises par la Conférence à sa première séance plénière et portent, respectivement, sur la structure de la Conférence, la liste des Présidents et Vice-Présidents de la Conférence, le secrétariat de la Conférence, le calendrier de la Conférence, la perte du droit de vote et la date limite de soumission des pouvoirs, ainsi que le Document 136 qui porte sur les arrangements pour les travaux de la Commission de rédaction.

2.2 Il est **pris note** des Documents 20, 21, 22, 23, 24, 27 et 136.

# 3 Organisation des travaux

3.1 Le **délégué de l'Espagne** dit qu'il serait préférable qu'à l'avenir les questions qui posent de manière récurrente des difficultés soient réglées dès le début de la Conférence, s'agissant par exemple de la répartition des documents et des sections du rapport sur les activités du BR, de l'adjonction de noms de pays dans les renvois, etc.

3.2 Le **Président** dit qu'il est pris note de ces observations.

**La séance est levée à 16 h 55**.

Le Secrétaire général: Le Président:  
H. ZHAO F.Y.N. DAUDU